

jeudi 21 avril 2011

Journal Ouest-France du **jeudi 21 avril 2011**
Edition : **Guingamp** - Rubriques : **Bourbriac**

Éoliennes : les mesures sonores à l'origine d'un couac



Françoise Coatantiec, riveraine des éoliennes de Saint-Houarneau se tient devant le sonomètre « hors normes », alors que Bernard Le Borgne, de l'association des Abers, est au téléphone avec la société chargée des études acoustiques.

Débutées lundi, les mesures acoustiques des éoliennes de Saint-Houarneau sont remises en question. La cause ? Un non-respect des normes dans la pose des sonomètres, ces appareils qui mesurent le bruit émis par les pales. « **On a découvert cela par hasard**, retrace Bernard Le Borgne, de l'association des Abers. **Le sonomètre est scotché dans un arbre, alors qu'il devrait être posé à terre.** »

Et de brandir les normes NFS 31-010, garanties par une loi. Le sonomètre doit être posé à un mètre du sol, être distant d'1,50 m de tout obstacle. Il doit être suffisamment éloigné des bruits

d'une habitation. « **Les conditions météo sont aussi prises en compte, notamment la force du vent** », détaille Bernard Le Borgne. Le sonomètre doit être accompagné d'un mât de 10 mètres, avec un appareil de mesure du vent.

Une main courante...

Le sonomètre « hors normes » est placé au milieu d'une haie de sapin, le micro tourné vers la maison et non vers l'éolienne... Et à plus de deux mètres du **sol**. « **Ce que nous voulons, c'est juste un respect des règles en vigueur** », s'insurge Bernard Le Borgne. La mesure des ondes acoustiques avait été demandée par le préfet, en février.

Hier après-midi, Bernard Le Borgne joint directement par téléphone le responsable du cabinet d'études, chargé des mesures acoustiques. Il apprend que quatre autres sonomètres sont dispersés autour des éoliennes. Mais n'indique pas à Bernard Le Borgne les autres **lieux** de mesures. « **Mais pour celui-ci, pourquoi avez-vous mis cet appareil dans un arbre ?** », demande-t-il à son interlocuteur. La réponse se fait inattendue : « **à cause des chiens d'une ferme voisine qui aurait pu abîmer l'appareil** » !

Au téléphone, Bernard Le Borgne lui fait part de son intention de déposer une « **main courante à la gendarmerie de Bourbriac** ». Son motif ? Non-respect de la norme NFS 31-010 dans le cadre d'une opération de mesurage demandé par la préfecture des Côtes-d'Armor. « **On veut simplement que ce cabinet fasse uniquement ce qu'il y a à faire comme il se doit**, indique Bernard Le Borgne. **Nous, nous jetons un coup d'oeil de temps en temps pour éviter les dérapages, puisque la préfecture ne contrôle pas cela.** »

Le cabinet d'études Delhom n'a pas souhaité s'exprimer.

Angélique GOYET.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdits.